

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

N°16/2019 AB

Date de la convocation : 21 février 2019

Objet de la délibération : Rapport sur les orientations budgétaires

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents : Pierre HERRAIZ, Françoise BAILLY, Christophe BRUNET, Patrick MARTEAU, Gérard LEFORT, Arthur Caire SWORTFIGUER, Pascal NOURRISSON, Pascal BARBOSA, Jean-Luc VEZON, Sylvia MORIN, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Sonia DANGLE, Patricia AULAGNET.

Absents : Pascale OGERSAU, Catherine BONY, Patricia BAYEUX, Catherine JEULIN, Bruno FLEURY, Christelle GAGNEUX, William LE PELLETER, Emmanuel LE GOFF.

Pascale OGERSAU ayant donné procuration à Jean-Noël CHAPPUIS.
Catherine BONY ayant donné procuration à Françoise BAILLY.
Patricia BAYEUX ayant donné procuration à Patricia AULAGNET.
Catherine JEULIN ayant donné procuration à Sonia DANGLE.

Arthur Caire SWORTFIGUER a été élu secrétaire.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», prévoit que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal de St Gervais la Forêt a prévu dans l'article 18 de son règlement intérieur la tenue d'un débat d'orientation budgétaire chaque année. Il est alors convenu que le rapport sur les orientations budgétaires s'impose.

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :


Article 1 : D'APPROUVER le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le maire à transmettre ce rapport au Préfet du département ainsi qu'au Président de la communauté d'agglomération de Blois,

Article 3 : D'ASSURER une communication au public sur le site internet de la commune.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat le 05 03 2019
Publié le 05 03 2019
SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT, le 01 03 2019

Le Maire,
Jean-Noël CHAPPUIS



Rapport d'orientation budgétaire pour le budget 2019

PREAMBULE

Préalablement au vote du budget primitif, dans les communes d'au moins 3 500 habitants, l'organe délibérant doit tenir un débat sur les orientations générales du budget (DOB), dans les deux mois qui précèdent l'adoption de celui-ci.

La loi du n° 2015-991 du 7 août 2015 – art 107 a modifié l'article L2312-1 portant sur l'adoption du budget communal. Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Bien que la Commune de Saint-Gervais-La-Forêt soit en dessous du seuil de population de 3.500 habitants, le conseil municipal a prévu dans l'article 18 de son règlement intérieur la tenue d'un DOB chaque année. Il est alors convenu que le rapport prévu à l'article L2312-1 du CGCT complète le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit comporter les orientations budgétaires envisagées par la commune, la présentation des engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette ainsi que l'évolution prévisionnelles du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Ce rapport est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est également mis à disposition du public par tout moyen.

1- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGÉES PAR LA COMMUNE

Fiscalité locale : Les taux d'imposition devraient rester inchangés en 2019, pour rappel leur montant est de :

- taxe d'habitation : 15,03%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,50%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,11%

Le compte administratif 2018 présente :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	4 741 404,61€
Dépenses de fonctionnement :	3 182 053,68€
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>1 559 350,93€</i>

On constate un excédent de fonctionnement en baisse par rapport à 2017 (pour mémoire 1 912 687,36€).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 182 053,68€ contre 3 214 016,39€ au compte administratif 2017, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées.

On constate une baisse :

- des charges de personnel, 1 795 797,25€ pour l'exercice 2018 contre 1 867 941,55€ pour 2017,
- des charges de gestion courante,
- des charges financières.

Concernant les recettes, on voit :

- une baisse de la dotation forfaitaire : passe de 284 681 € à 273 409€ soit une baisse de 11 272€ (3.95%).
- une augmentation du chapitre 73 (impôts et taxes) de 78.880,74€ par rapport à 2017, cette augmentation s'expliquant principalement par une augmentation des bases et des taux de ces 2 impôts.

Section d'investissement :

Recettes d'investissement :	1 529 240,57€
Dépenses d'investissement :	2 125 044,60€
<i>Soit un déficit d'investissement de</i>	<i>595 804,03€</i>

Restes à réaliser des dépenses d'investissement :	173 424€
Restes à réaliser des recettes d'investissement :	454 943€

Soit un déficit réel d'investissement de 314 285,03€

Les dépenses d'opérations d'investissement s'élèvent à 1 005 544€, elles concernent la fin des travaux du restaurant scolaire, l'extension du cimetière et la mise aux normes d'accessibilité.

On note une baisse de la taxe d'aménagement qui s'élève à 41 611€ pour 107 225€ en 2017. A nuancer compte tenu des décalages d'encaissement constatés.

Perspectives 2019 :

Fonctionnement : concernant les charges de fonctionnement, la municipalité souhaite maîtriser au mieux ces dépenses par une recherche constante d'économies et d'optimisation du fonctionnement des services municipaux tout en maintenant la perception équitable et suffisante des recettes.

La municipalité souhaite assurer et pérenniser ses missions de service public et conforter un autofinancement d'environ 1 000 000€/1 100 000€.

Investissement : La municipalité souhaite conforter un rythme d'investissement d'environ 1 700 000€ à 1 800 000€ et financer les opérations d'investissement par la réalisation d'un emprunt de 300 000€, l'obtention de subventions et l'autofinancement.

Les investissements 2019 sont consacrés essentiellement à :

- achat divers en matériels, équipements : 45 000€
- installation de la vidéo protection : 120 000€
- travaux d'accessibilité des bâtiments publics : 120 000€
- réfection de la place du 8 mai 1945 : 400 000€
- modernisation du réseau d'éclairage public : 200 000€
- réalisation sentier du Rin : 172 000€
- sécurisation des bâtiments accueillant des enfants : 80 000€
- réfection de la toiture de l'école maternelle : 75 000€
- réserves foncières : 150 000€

Budgets annexes :

- Budget eau :

Par un vote du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, le coût du m³ d'eau a été fixé à 1,32€ HT.

Depuis la facturation du 1^{er} semestre 2018 la facture est estimative au 1^{er} semestre.

Pour la facturation du 2^{ème} semestre, un relevé est effectué par les agents du service technique.

Section d'exploitation :

Recettes: 753 514,63€

Dépenses : 204 822,71€

Soit un excédent d'exploitation de 548 691,92€

On constate une baisse des charges générales 102 997€ en 2017 pour 84 365,67 pour 2018 et une augmentation des créances éteintes pour l'exercice 2018 : 1 227,08€ contre 966,07€ en 2017.

Section d'investissement :

Recettes d'investissement : 167 794,06€

Dépenses d'investissement : 9 345,30€

Soit un excédent d'investissement de 158 448,76€

Restes à réaliser des dépenses d'investissement : 10 430€

Restes à réaliser des recettes d'investissement : 0€

Soit un excédent réel d'investissement de 148 018,76€.

On constate qu'il y a eu très peu de dépenses d'investissement sur 2018 : 658,99€ contre 68 844 € en 2017.

Les préconisations du rapport établi par HADES n'ont pas pu être suivies sur 2018 (achat de compteurs notamment).

Etat de la dette :

Il ne reste plus qu'un emprunt sur le budget eau, se termine en 2027, annuité de 7 012€ (4 694,34€ pour le capital et 2 318,03€ pour les intérêts).

Perspectives 2019 :

- fonctionnement sensiblement identique à 2018,

- investissement : achat de compteurs à réaliser,

A compter du 1^{er} janvier 2020, transfert de la compétence eau potable et eaux pluviales à la Communauté d'Agglomération de Blois.

2- LES ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS (AP : autorisation de programme/CP : crédit de paiement)

Les AP/CP votés par le conseil municipal en 2018 se présentent ainsi :

Délibération 32/2018

AUTORISATION DE PROGRAMME 1/2015

N° opération	OPERATIONS	AP2018	CP2018
00627	Réaménagement Mairie	131 €	131 €

Délibération 33/2018

AUTORISATION DE PROGRAMME 2/2015

N° opération	OPERATIONS	AP2018	CP 2018
00539	Extension cimetièrre	59 253 €	59 253 €

Délibération 34/2018

AUTORISATION DE PROGRAMME 3/2015

N° opération	OPERATIONS	AP2018	CP2018
00666	Vidéoprotection	170 000 €	170 000 €

Délibération 35/2018**AUTORISATION de PROGRAMME 4/2015**

N° opération	OPERATIONS	AP2018	CP2018
00596	Restaurant scolaire salles ados et multi-usages	541 703 €	541 703 €

Délibération 36/2018**MODIFICATION****AUTORISATION DE PROGRAMME 1/2017**

N° opération	OPERATIONS	AP2018	CP2018	CP2019	CP2020
00596	Travaux et maîtrise d'œuvre accessibilité	450 500 €	264 951 €	93 000 €	92 549 €

Pour 2019, les AP/CP 1/2015, 2/2015 et 4/2015 sont soldés.

L'AP/CP 3/2015 sera supprimée. La consultation est en-cours et les travaux seront réalisés et payés en 2019. L'inscription budgétaire sera ouverte sur une opération d'investissement pour un montant prévisionnel de 120 000€.

Seule l'AP/CP 1/2017 sera révisée en 2019. Le CP de 2019 devrait être réactualisé et atteindre 120 000€. Ce montant est basé sur l'ensemble des travaux préconisés par le diagnostic et sur des plans sommaires ; il est en cours de vérification et sera confirmé après un état des lieux.

Aucune autre AP ne devrait être votée en 2019 sur le budget général.

3- ENCOURS DE LA DETTE

Etat de la dette :

ANNEES	ENCOURS DE LA DETTE	EPARGNE BRUTE	RATIO de désendettement
A fin 2016	1 362 337€	680 779€	2
A fin 2017	1 704 650€	458 754€	3,71
A fin 2018	1 539 185€	537 384€	2,86

La commune est très peu endettée, 2 prêts ont été contractés en 2017 (400 000€) et 2018 (500 000€) pour notamment financer les opérations importantes d'investissement (extension du restaurant scolaire, accessibilité, extension du cimetière).

